

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Budget Annexe Eau - Approbation de la révision de l'opération d'investissement, Eau adduction 2015/2019, et son affectation*

Avis du Conseil de Territoire

Dans le cadre du budget primitif 2020, il est proposé de réviser l'opération d'investissement « Eau adduction 2015/2019 » de 120 000 Euros HT afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Cette révision permet de couvrir la microprogrammation 2020. En effet, la validité de l'opération d'investissement est prolongée d'une année pour correspondre à la date de mise en place du nouveau SIF.

L'opération d'investissement 2015100800, Eau adduction 2015/2019, d'un montant de 950 000€ HT, inscrite au budget annexe de l'eau, enregistrée dans l'autorisation de programme 151122EA du programme eau de la Métropole doit être révisée pour un montant de 120 000€ HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2015100800 de 950 000€ HT à 1 070 000€ HT.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération précité.

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 19 Décembre 2019

13132

■ Budget Annexe Eau - Approbation de la révision de l'opération d'investissement, Eau adduction 2015/2019, et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif 2020, il est proposé de réviser l'opération d'investissement « Eau adduction 2015/2019 » de 120 000 Euros HT afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Cette révision permet de couvrir la microprogrammation 2020. En effet, la validité de l'opération d'investissement est prolongée d'une année pour correspondre à la date de mise en place du nouveau SIF.

L'opération d'investissement 2015100800, Eau adduction 2015/2019, d'un montant de 950 000€ HT, inscrite au budget annexe de l'eau, enregistrée dans l'autorisation de programme 151122EA du programme eau de la Métropole doit être révisée pour un montant de 120 000€ HT.

Cette révision porte le montant de l'opération 2015100800 de 950 000€ HT à 1 070 000€ HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération PEDD 038-721/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation des affectations d'opérations génériques nouvelles liées à l'adduction de l'eau potable;
- La délibération PEDD 048-731/15/CC du 19 février 2015 portant sur l'approbation de la création d'une opération d'investissement Eau – Adduction 2015/2019;

Reçu au Contrôle de légalité le 14 janvier 2020

- La délibération PEDD 002-3650/18/CM du 22 mars 2018 portant sur l'ajustement des montants de deux opérations budgétaires dans le cadre de la décision modificative 1 du budget 2018 pour le Territoire Marseille-Provence ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 décembre 2019.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 120 000€ HT de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant de 120 000€ HT de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement 2015100800 « Eau Adduction 2015/2019 » - code AP 151122EA.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans budget annexe de l'Eau du Conseil de Territoire Marseille-Provence selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée, et établi comme suit :

CP mandatés au 31/12/2018 : 490 604,29€ HT (2015/00008 et 2015100800)

CP 2019 : 275 000€ HT

CP 2020 : 272 000€ HT

CP 2021 : 32 395.71€ HT

- Fin du Rapport

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI